

Section de Savoie

► **CHSCT du 7 mai 2020 : reprise le 11 mai dans les écoles...**

L'IA a souhaité remercier très chaleureusement les directeurs.trices d'école qui assument de lourdes responsabilités et ont une lourde tâche. Merci aussi aux enseignants et aux IEN de circo totalement mobilisés depuis 3 semaines. Beaucoup de directeurs.trices mobilisés déjà pendant les vacances.

Voici quelques réponses suite aux questions « les plus urgentes » posées lors du CHSCT ce matin.

- Questions de enseignants à risques ou vivant avec des personnels à risques : voir article plus bas dans l'infolettre
- Questions de enseignants ayant des enfants à garder : voir article plus bas dans l'infolettre
- Question de la reprise : il y a un protocole national avec un texte produit qui annoncera la réouverture des écoles. Ensuite à charge d'organiser pour les écoles et les maires. Les maires pourront produire un arrêté de fermeture. L'IA ne souhaite pas qu'ils le fassent tout seul. La Rectrice a annoncé hier que le/la directeur.trice a un devoir d'alerte et la validation sera prise au-dessus. Il n'est pas de la responsabilité du directeur de valider le protocole. Il n'a qu'un rôle d'alerte auprès de l'IEN qui informe le DASEN qui informe la rectrice. Une chaîne de validation très précise a été construite au rectorat pour l'ensemble des écoles de l'académie. Pour l'IA, il n'y aura aucune pression pour que l'école ouvre en cas de difficulté ou si pas prêt pour ouverture. Il faudra travailler en relation école/mairie.
14 écoles pour 10 communes ont annoncé qu'elles n'ouvriraient pas. Pas imposé de la part du Préfet mais il peut par contre intervenir pour contrôler la légitimité de la non ouverture en relation avec l'IA. Le but n'est pas de s'opposer mais travailler ensemble.
- Nombre d'élèves accueillis dans les écoles : Pour les organisations syndicales, il ne doit pas y avoir de pression et de chiffre imposé aux équipes. Pour l'IA, les effectifs accueillis doivent être fait par les équipes en relation avec les IEN. Il ne doit pas y avoir d'ambiguïté. Pas de chiffres cibles à respecter. Il n'y aura pas de calculs stricts de la part de l'IA et des IEN. Ce sont bien les équipes qui préconisent et l'IA fera repasser l'information aux IEN.
- Suivi et notamment les fiches SST (Santé Sécurité au travail), saisine des CHSCT. Les organisations syndicales ont rappelé le caractère très important du registre santé sécurité au travail pour protéger les équipes. L'IA en est très conscient et il demande qu'une information soit faite aux directeurs.trice sur l'importance du registre santé sécurité du travail et de sa mise en place. Comme nous vous l'avons indiqué dans notre courrier intersyndical (voir plus bas), il est important de remplir une fiche SST pour faire remonter les difficultés, problèmes pour préserver les équipes. En cas de recherche de responsabilité, c'est une des premières choses qui pourra être regardé car c'est un document institutionnel. Nous invitons toutes les équipes à s'en saisir.
- Quand il n'y a pas de réouverture tout de suite, il n'y a pas lieu d'être obligatoirement en présentiel pour se concerter dès le 11 mai. Il est possible du coup de continuer la

Section de Savoie

continuité pédagogique début de semaine prochaine et prendre le temps de se concerter après. Il faut faire ceci en lien avec l'IEN.

- Masques seront livrés dans les circonscriptions aujourd'hui et dans les écoles à partir de lundi. Il devrait aussi y avoir les masques pédiatriques qui doivent être mis aux élèves en cas de suspicion. Thermomètres devraient aussi être fournis. Masques en nombre suffisants jusqu'à la fin du mois de mai pour la première vague.
- Le 11 mai pour la pré-rentrée et en cas de besoin le 12 mai peut être utilisé pour la pré-rentrée des enseignants.
- Les directeurs-trices peuvent être déchargé.e.s de la continuité pédagogique pour travailler sur la reprise dans les écoles. C'est ailleurs défini dans [la circulaire de réouverture des écoles](#).
- Problème des transports : selon l'IA la Région aura des difficultés. Il faut avoir à l'esprit la question des transports dans l'organisation des groupes d'élèves accueillis dans les écoles. Au niveau Conseil départemental, il a été interrogé au niveau des taxis pour les élèves en situation de handicap. A suivre...
- Norme à respecter dans le protocole pour les produits désinfectants, il s'agit de désinfectants avec la norme EN14476. Eau de javel est possible mais ceci peut poser problèmes notamment avec les personnels municipaux/départementaux. Pour l'IA, il est très clair, c'est un motif de fermeture de l'école ou de non-ouverture. Il n'est pas possible de « jouer » avec ceci car il sera vite possible de prouver une responsabilité. Nous vous conseillons donc d'échanger avec vos élus sur cette question.
- La question des sanitaires et de la désinfection des sanitaires qui posera de nombreux problèmes en terme sanitaire : pas de réponse précise mais à voir pour chaque situation.
- Question de la formation : l'IA dit qu'il ne sera pas possible d'assurer la formation de tous avant de rentrer. Dans le 1^{er} degré, la formation pour les agents de nettoyage devrait être faite. Pour les enseignants, ça sera fait au fur et à mesure. Pour le CHSCT, cette reprise doit être accompagnée d'une formation, c'est une obligation. L'IA demandera au Docteur Garino de faire passer des informations dans les écoles pour former les personnels. Il devrait y avoir des formations dès la semaine prochaine.

Comme indiqué, de nombreuses autres questions et échanges mais voilà le plus urgent...

Section de Savoie

► Que faire si je ne peux pas participer physiquement à la reprise dans mon école ?

A défaut d'un texte réglementaire ou d'une réponse claire de la part de l'administration, le SE-Unsa vous accompagne pour ne pas subir une reprise en présentiel dans votre école ou votre établissement alors que vous pensez ne pas être en mesure de la faire.

On peut être soi-même « personne vulnérable » ou vivre avec une « personne vulnérable » et jusqu'ici, il n'y a pas d'instruction officielle claire. Il y a seulement eu des expressions ministérielles disant que la bienveillance serait la règle.

Voici [la liste des personnels considérés à risque de développer une forme grave de Covid-19](#)

Démarche à faire en Savoie : prise de contact avec le médecin traitant pour avoir un certificat médical + prise de contact avec le médecin des personnels, le docteur Truc Reverchon (téléphone du secrétariat : 04 79 69 96 76). Vous devez aussi très rapidement prendre contact avec votre IEN (téléphone ou mail) pour lui signifier votre impossibilité de vous rendre dans votre école.

Il semble très difficile de pouvoir prendre contact avec le docteur Truc Reverchon. Nous l'avons signalé ce matin en CHSCT.

Qu'en est-il pour les personnels ayant des ascendants à risques ou personnes dépendantes ?

Encore une question posée hier en CHSCT Académique et en CHSCT Départemental ce matin.

Cette gestion n'est pas prévue dans le protocole sanitaire. Les personnels seront accompagnés dans le même cadre que les personnels vulnérables et une attention particulière sera portée. Nous vous conseillons donc d'appliquer la même démarche que pour les personnels à risques citée ci-dessus.

Dans le cadre des risques psycho-sociaux, une attention particulière sera aussi accordée pour les collègues en très grand stress selon l'IA. Il faut eux aussi prendre contact avec le médecin des personnels ou l'assistante sociale des personnels

► J'ai des enfants, que faire ?

Dans le contexte de réouverture des écoles, le plus grand flou règne particulièrement sur les personnels ne pouvant faire garder leurs enfants. Rien n'est écrit dans la circulaire de reprise.

Dans l'Éducation nationale, depuis le début du confinement, la règle était la suivante : « les personnels qui, du fait de la fermeture des crèches et établissements scolaires, n'ont pas de solution de garde de leurs enfants se voient proposer d'exercer leur fonction en télétravail. Si le télétravail n'est pas possible compte tenu des fonctions exercées, ils bénéficient d'une autorisation spéciale d'absence (ASA) sans jour de carence. » (source FAQ Education Nationale)...

Et maintenant, quelle bienveillance pour les enseignants ? Les enfants des enseignants deviennent prioritaires et l'IA nous confirme ce matin en CHSCT que les élèves doivent être accueillis en priorité à l'école, au collège... et donc que les enseignants doivent pouvoir venir dans leur école.

Cependant, comme il a été rappelé par le Ministère et la Rectrice en CHSCTA, l'IA rappelle qu'il y a toujours la possibilité d'avoir des ASA (autorisation spéciale d'absence) à demander à l'IEN. Elle sera ensuite envoyée à la DSDEN pour accord ou non. Dans le cadre d'une ASA, le collègue ne travaille donc plus.

Section de Savoie

Nous sommes largement intervenus pour rappeler qu'il ne sera pas possible de scolariser de nombreux élèves car les écoles, crèches, collèges ne seront pas ouverts dès le 12 mai. Il y a aussi la question de la journée de pré-rentrée du 11 mai. Nous souhaitons donc que soit accordé aux collègues un aménagement de leur emploi du temps pour à la fois assurer la continuité pédagogique des élèves tout en pouvant assurer la garde de leurs enfants.

L'IA répond en effet qu'il ne compte pas demander aux enseignants de « venir faire » de la continuité pédagogique dans les écoles. Lundi et mardi, il faut préparer la rentrée des élèves, ceci peut -être fait en visio ou audio. L'aménagement d'activité professionnelle (travail en distanciel) peut être possible et ça sera regardé avec les IEN qui regarderont au cas par cas.

Le SE-Unsa invite les personnels qui ne peuvent pas reprendre à adresser un mail à leur IEN avec copie à la section du SE-Unsa Savoie, pour demander à être maintenu en travail à distance en indiquant les raisons de l'impossibilité d'une reprise en présentiel (accompagné des éventuels justificatifs).